

Réf : AT / SDT/ DRA / CRU / 2023 / 206

Guelma le : 25 JUL. 2023

Mise En Demeure N° 02

**1-Parties Contractantes :**

**Le Contractant :** la direction opérationnelle des télécommunications Guelma représentée par son directeur.

**Le Partenaire Cocontractant :** TCA GNIC TELECOM

**2- Définition de l'opération :**

- Contrat N° 18/2021 relatif au projet «Travaux de Remplacement ,réparation et accessoirement de développement du réseau de distribution optique (ODN)».
- Projet : Travaux câble ODN ET UPLINK cité 10 logts Essanaouer (ALAMA) CMP01 Guelma
- Bon de commande N° :220140 en date du 11/05/2022
- ODS N° : 55 en date du : 29/05/2022
- PV Ouverture de chantier du : 29/05/2022
- Durée de réalisation : Quatre (04) jours.

**3- Annonce de la mise en demeure :**

- **Objet de la mise en demeure :** suite à votre abandon de chantier : Travaux câble ODN ET UPLINK cité 10 logts Essanaouer (ALAMA) CMP01 Guelma

vous êtes invité à reprendre les travaux et de respecter vos engagements envers Algérie Telecom

Le délais d'exécution de la mise en demeure est de quarante-huit heures « 48 » heures à compter de sa parution sur le site web d'Algérie Télécom.

**Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :**

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 34 du contrat en cours

**Le Directeur**

اتصالات الجزائر  
أعضاء: شاذلي مسروان

